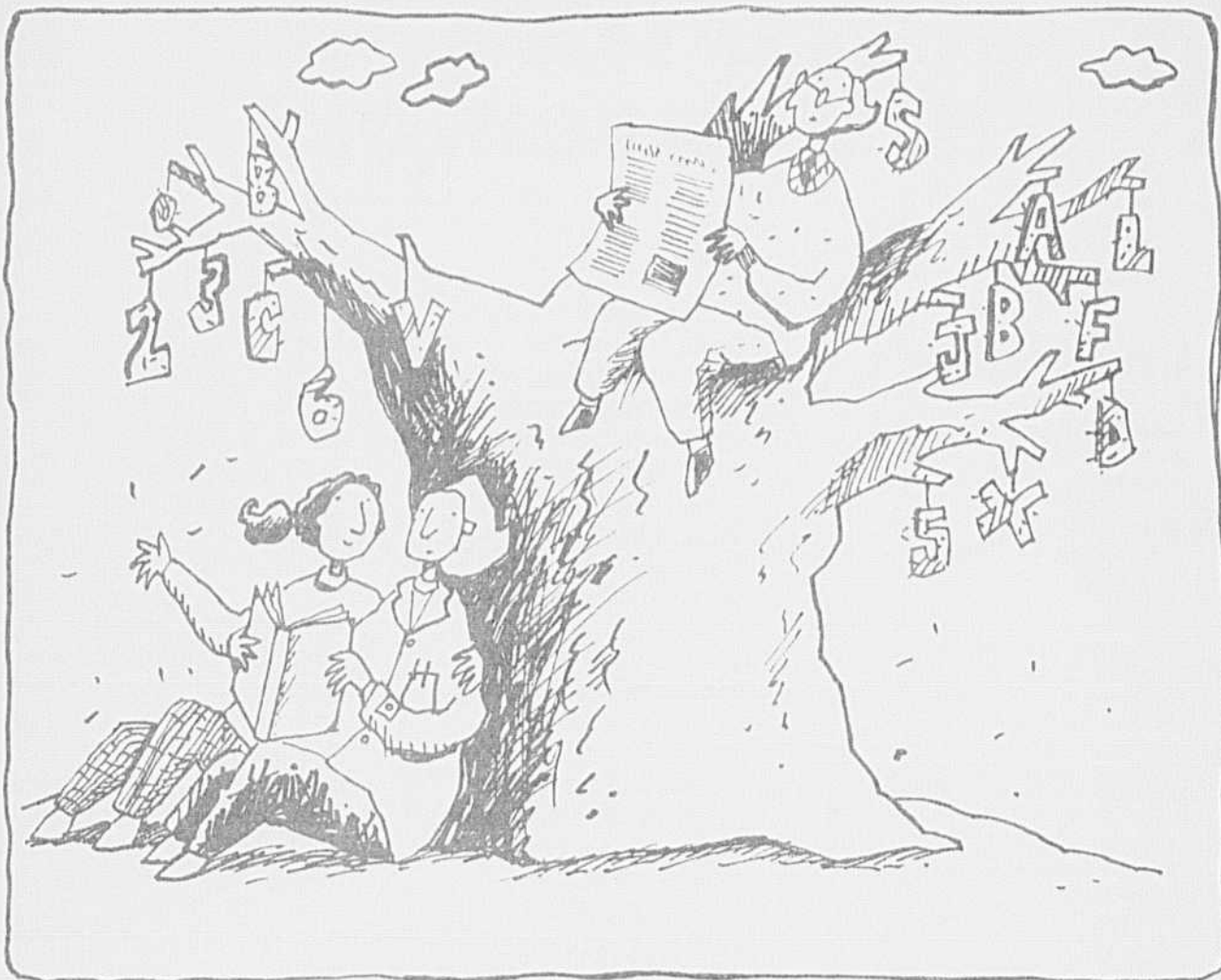


DOSSIER SPÉCIAL SUR

# L'ALPHABÉTISATION

ET LA **FORMATION DE BASE**

DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES



NUMÉRO SPÉCIAL

**le monde ouvrier** 

Bulletin d'information de la Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec (FTQ) Février 1991, N° 2

ALPHABÉTISATION  
FORMATION DE BASE  
TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES



ALPHABÉTISATION ET FORMATION DE BASE

# Une invitation de la FTQ à travailler ensemble

## le monde ouvrier

Bulletin d'information publié  
par la Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec (FTQ)

Président:  
Louis Laberge  
Secrétaire général:  
Fernand Daoust

Responsable: André Messier  
Rédaction: Louise Miller  
Collaboration:  
Johanne Deschamps,  
Pierre Dupuis  
Graphisme: Anne Brissette  
Illustrations: Sylvie Bourbonnière

2100 avenue Papineau,  
4e étage, Montréal,  
Québec H2K 4J4  
Téléphone: (514) 527-8533

Tirage: 60 000  
Le doyen des journaux syndicaux  
au Québec et au Canada.  
Première parution: 18 mars 1916.  
Imprimé par des travailleurs et  
travailleuses syndiqués.

Dépôt légal à la Bibliothèque  
nationale du Québec.

Toute reproduction totale ou  
partielle des articles contenus  
dans le Monde Ouvrier est  
permise à condition d'en indiquer  
la source.

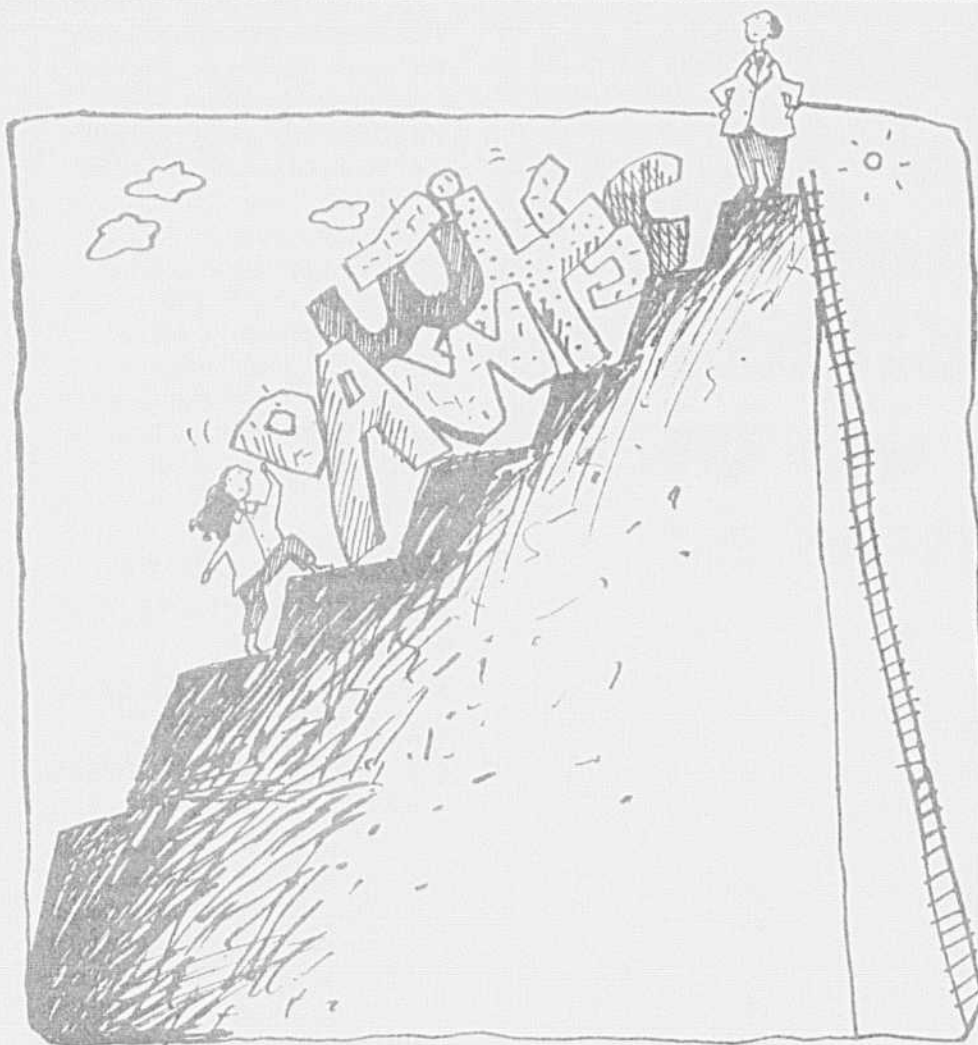
Des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises éprouvent des difficultés majeures lorsqu'ils doivent lire, écrire ou calculer. L'Année internationale de l'alphabétisation a permis de faire la lumière sur cette réalité et de comprendre l'urgence d'agir sur ce dossier.

Nous savons que de nombreux travailleurs et travailleuses ont des difficultés importantes au niveau de la lecture, de l'écriture et du calcul. Nous l'avons constaté dans différents milieux. Dans les entreprises où les nouvelles technologies se sont implantées, plusieurs travailleurs et travailleuses se sont trouvés incapables de se recycler parce que leur formation de base était insuffisante. Dans d'autres milieux, où l'on a eu à faire face à des mises à pied massives ou encore à des fermetures d'usine, on a réalisé que même après plusieurs mois, certains

n'avaient pu se trouver un emploi parce qu'ils avaient trop de difficulté à lire et à écrire.

Ce problème a aussi été constaté dans plusieurs syndicats lors des sessions de formation en santé et sécurité au travail qui ont suivi l'implantation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Enfin, tous les syndicats qui offrent des programmes de formation sont conscients que bien des personnes sont mal à l'aise lorsqu'on leur présente de l'information écrite. Toutes ces réalités ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs interventions des délégués et déléguées lors du Colloque sur la formation professionnelle organisé en décembre 1990 par la FTQ.

Enfin, nous sommes conscients que nous devons agir rapidement afin que les travailleurs et travailleuses puissent profiter de



programmes de formation de base adaptés à leurs attentes et à leurs besoins. C'est pourquoi la FTQ a choisi de prioriser cette question dans ce premier document sur l'alphabétisation et la formation de base.

Si le problème n'est pas nouveau, nous pouvons cependant dire qu'il entraîne aujourd'hui des conséquences beaucoup plus dramatiques pour ceux et celles qui sont touchés. C'est pourquoi la FTQ a décidé d'intervenir sur ce dossier et d'aider les syndicats

intéressés à trouver des moyens pour répondre aux besoins de ces personnes

### **Trois niveaux d'intervention**

La FTQ se sent très concernée par ce problème social et a décidé de développer son intervention autour de trois grands aspects du problème. Le premier aspect concerne donc notre intervention dans le développement de programmes de formation de base en milieu de travail.

Nous voulons aussi trouver des moyens afin de nous assurer que nos membres qui éprouvent des difficultés à lire et à écrire puissent participer pleinement à la vie syndicale, que l'on tienne compte de cette réalité dans nos communications avec les membres.

Enfin, nous voulons aussi intervenir afin que nos membres disposent des moyens qui leur permettent d'exercer l'ensemble de leurs droits sociaux dont les droits qu'ils ont obtenu à l'intérieur de leur convention collective, le droit à l'information, le droit à des services accessibles, le droit d'apprendre et le droit de pouvoir participer pleinement à la vie démocratique.

Évidemment, ce document n'a pas été conçu pour les personnes qui ont des difficultés avec la lecture. Il se veut plutôt un outil de réflexion et de sensibilisation sur la problématique. C'est un petit voyage à travers ce volet du dossier de la formation, pour comprendre cette réalité, vérifier dans quelle mesure elle touche nos membres et saisir les grands enjeux auxquels nous serons confrontés dans les prochaines années. Il n'apporte pas de réponses comme telles mais présente des pistes de solutions à travers une vision syndicale du dossier.

# Au Québec, au moins 1 personne sur 5 a de la difficulté à lire, à écrire ou à compter

L'information écrite est tellement présente partout qu'on a de la difficulté à imaginer que des personnes soient incapables de lire et d'écrire aujourd'hui. Une enquête récente de Statistiques Canada nous apprend qu'au Québec, près d'un million de personnes (19% de la population adulte) éprouvent des difficultés majeures au niveau de la lecture, de l'écriture et du calcul.

**WODDBUA J8HYEL  
&HB Z'OEPYVI QEISA  
HIOE CY OV  
RPOMTIOND QINOQW  
FID OKHTILLRVYS  
CY OKAH TILLR VYDS**

Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire? Au Québec, 283 000 personnes (6% de la population adulte), la plupart québécois francophones, se posent la même question devant toutes les informations écrites qu'elles rencontrent.

**DOS.... S..... SUR  
L'AL...BÉTISA.... ET  
LA FO..... DE BASE  
DES TRAVA..... ET  
TRAVA.....**

614 000 autres personnes (13% de la population adulte) arrivent à peine à repérer des mots simples ou familiers dans un texte et sont incapables de lire en les comprenant un article de journal, la posologie d'un médicament, une convocation d'assemblée ou un avis de l'employeur.



Près d'un million de personnes sont donc à peu près incapables de lire le titre de ce document: "*Dossier spécial sur l'alphabétisation et la formation de base des travailleurs et travailleuses*". À ce nombre, s'ajoutent aussi plus d'un autre million de personnes qui peuvent lire et écrire un peu mais qui se sentent insécures lorsqu'elles doivent le faire. Pour ces personnes lire est un exercice difficile car elles lisent mot par mot. Ça prend beaucoup de temps et si les phrases sont trop longues, elles doivent les relire plusieurs fois pour en comprendre le sens.

Ça semble exagéré mais c'est pourtant la réalité. Et elle n'est pas propre au Québec. La situation est semblable dans les autres provinces canadiennes, aux États-Unis et dans l'ensemble des pays industrialisés.

Si le phénomène touche proportionnellement davantage les personnes âgées de plus de 50 ans, il rejoint aussi un nombre considérable de jeunes adultes qui ont fréquenté l'école. Encore aujourd'hui, le ministère de l'Éducation du Québec reconnaît que près de 30 000 jeunes quittent l'école chaque année sans savoir suffisamment lire et écrire pour fonctionner adéquatement dans la société.

## **Comment l'expliquer?**

Evidemment, ce n'est pas simple. Pour les personnes âgées de plus de cinquante ans, ça s'explique assez bien. Les jeunes quittaient l'école très tôt pour entrer sur le marché du travail ou pour aider la famille. Dans les régions éloignées, s'ajoutait à ces facteurs le fait que les écoles étaient très souvent peu accessibles, à cause des distances ou encore du climat.

## **Même les jeunes sont touchés**

Mais pour tous ceux et toutes celles qui ont eu accès à l'école on comprend plus difficilement. Depuis que tous les jeunes sont obligés d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans, on a tendance à penser qu'ils ont obligatoirement appris à lire et à écrire. Pourtant, beaucoup de jeunes ont fréquenté l'école sans avoir acquis les connaissances de base minimales.

Plusieurs enfants éprouvent des difficultés d'apprentissage et les écoles ne disposent pas de ressources suffisantes pour les aider. Jusqu'à récemment, on les plaçait très souvent dans des classes spéciales où l'objectif principal était de leur apprendre rapidement un métier. Ils n'ont donc pu conserver les faibles acquis

qu'ils avaient obtenus dans leur formation de base.

Pour d'autres, la situation sociale, économique ou familiale ne favorisait pas l'acquisition des apprentissages scolaires, ni la poursuite des études. Le lien entre l'analphabétisme et la pauvreté est évident, au Québec comme dans les pays en développement. C'est toujours dans les milieux les moins favorisés que l'on retrouve le plus grand nombre de personnes peu scolarisées. Un enfant qui ne mange pas à sa faim aura beaucoup de difficulté à se concentrer en classe, ce qui affectera considérablement l'ensemble de sa formation.

◆ *Au Québec, 1 223 120 personnes, soit 23,9% de la population âgée de 15 ans et plus, n'ont pas complété 9 ans de scolarité.*

◆ *Au Québec, une personne sur cinq est incapable de compter sa monnaie lorsqu'elle paye son addition au restaurant ou qu'elle achète quelque chose au dépanneur.*

**François a quitté l'école à l'âge de seize ans, sans avoir complété son Secondaire II. Il en avait assez de l'école où les échecs se répétaient d'année en année. C'est un très bon travailleur et au moins, sur le chantier il est reconnu et valorisé. Il doit bientôt passer les examens qui lui permettront d'avoir ses cartes de compétences et il a très peur d'échouer car les examens écrits lui enlèvent tous ses moyens. Il trouve ces examens écrits ridicules car il n'a pratiquement jamais besoin de lire ou d'écrire pour son travail.**

## **La mémoire est une faculté qui oublie!**

Durant les années d'école, on accumule un nombre considérable de connaissances dans différentes disciplines. Ces connaissances générales nous aideront à choisir le métier ou la profession que nous exercerons lorsque nous serons adulte. Mais plusieurs de ces connaissances ne nous seront pas directement utiles par la suite. Ainsi, un employé de bureau n'aura qu'exceptionnellement besoin des connaissances apprises dans ses cours de chimie ou de physique et un travailleur manuel n'aura sûrement jamais à se remémorer ses cours de littérature française dans son emploi.

Eh bien, c'est un peu la même chose pour la lecture et l'écriture. Si vous avez appris à lire et à écrire il y a dix ou vingt ans et que vous n'avez pas pris l'habitude de lire et d'écrire régulièrement, il y a de fortes chances que vous ayez perdu des acquis... ne serait-ce que les nombreuses règles grammaticales! Qui se souvient encore des différentes règles d'accord des verbes?

Et si, en plus, vous n'avez fréquenté l'école que quelques années, vous risquez fort d'être très inconfortable devant tous les documents écrits. C'est donc tout à fait normal d'avoir oublié et, avec un peu de pratique, on arrive généralement à récupérer ce que l'on a appris et surtout à retrouver confiance en soi.

**"On retient 10% de ce qu'on lit**

**20% de ce qu'on entend**

**30% de ce qu'on voit**

**50% de ce qu'on voit et entend.**

**Par contre, on retient 80% de ce qu'on dit et**

**90% de ce qu'on fait"**

JULIO FERNANDEZ, *Réussir une activité de formation*  
Collection «Éducation permanente», Éditions Saint-Martin, 1988



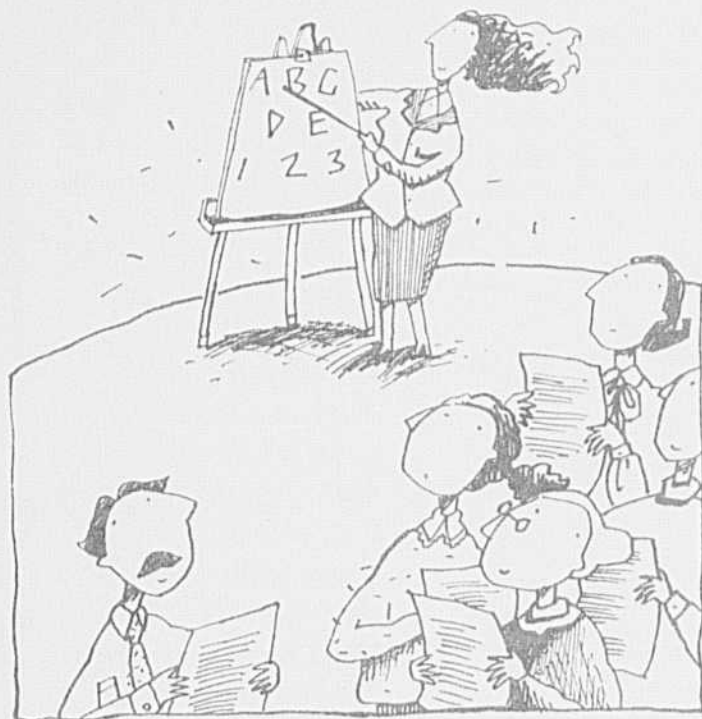
## **PETIT EXERCICE PRATIQUE**

*Il est donc normal d'avoir oublié ce qu'on a déjà appris. C'est toujours difficile à imaginer? Alors, prenez un bout de papier et un crayon, vous allez comprendre plus facilement. Nous allons faire un exercice que vous avez appris à la fin du primaire et que vous avez souvent répété durant votre secondaire.*

### **2 problèmes mathématiques:**

- 1. Quelle est la racine carrée de 81?  
Facile, non?**
- 2. Maintenant, quelle est la racine carrée de 2 209?  
...Toujours facile?**

# Ça nous concerne!



Actuellement, de nombreux travailleurs et travailleuses n'ont pas la formation de base minimale qui leur permettrait d'être à l'aise et de profiter pleinement des programmes de formation professionnelle. Ce sont d'excellents travailleurs et travailleuses qui se sentent menacés dans leur emploi si des changements importants s'annoncent dans leur milieu de travail. Même lorsqu'ils ont une sécurité d'emploi, ils se sentent vulnérables et ne veulent surtout pas dire qu'ils ont de la difficulté à lire ou à écrire.

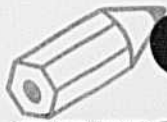
Peut-être ne vous sentez-vous pas concernés par ce problème! Pas un de vos

membres n'est venu vous dire qu'il ne sait pas lire et écrire? Très peu de personnes vont avouer publiquement qu'elles ont de la difficulté à lire et à écrire. Elles contourneront le problème en vous demandant de lire pour elles parce qu'elles n'ont pas leurs lunettes ou vous demanderont de compléter un formulaire parce qu'elles écrivent trop mal ou parce qu'elles ne comprennent pas très bien les questions.

Pourtant, si une personne sur cinq au Québec éprouve de telles difficultés, il est plus que probable que plusieurs soient membres de notre syndicat.

**Francine, la responsable de l'équipe, part en congé de maternité. Normalement, c'est Denise qui doit la remplacer parce qu'elle est la plus ancienne dans le service. Elle est très estimée et sa compétence est reconnue par tous ses collègues de travail.**

**Pourtant, elle a décidé de refuser cette promotion, même si celle-ci lui assure une bonne augmentation, parce que ça veut dire faire un rapport de production à toutes les semaines et qu'elle "n'aime pas la paperasse".**



# Coup d'oeil sur la vie syndicale et le travail

Comment vérifier si nos membres vivent ce problème? On peut commencer à aborder la question lors d'une rencontre des dirigeants du syndicat ou des délégués et déléguées en répondant aux questions de l'exercice suivant. Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

## La vie syndicale

**1.** Lorsque des membres de votre syndicat se présentent pour vous demander de déposer un grief, avez-vous l'impression qu'ils:

- A.  ont lu et compris la convention collective ou le décret?
- B.  ont mal compris les dispositions de ces textes?
- C.  ne connaissent pas du tout ces textes?

**2.** Lorsque vous donnez une formation syndicale, vos membres:

- A.  prennent des notes pour ne rien oublier
- B.  sont passifs et posent peu de questions
- C.  semblent mal à l'aise si le formateur ou la formatrice écrit au tableau ou demande aux participants et participantes de lire un paragraphe du cahier de cours.

**3.** Lorsque vous convoquez une assemblée générale, l'assistance est plus nombreuse:

- A.  si la convocation est affichée ou distribuée sur les lieux de travail

B.  si la convocation est envoyée à domicile

C.  si les délégués et déléguées du syndicat font le tour des lieux de travail pour informer les membres.

**4.** Lorsque des membres de votre syndicat ont un accident de travail, ils ou elles:

- A.  demandent au syndicat de vérifier s'ils ont bien complété la déclaration à la CSST
- B.  demandent au syndicat de les aider à compléter la déclaration
- C.  demandent au syndicat de remplir la déclaration pour eux.

**5.** Lorsque des membres de votre syndicat veulent profiter des avantages sociaux de la convention collective ou du décret (remboursement de frais liés à l'assurance-collective, information sur le régime de retraite, congé de maternité ou pour un deuil dans la famille) ils ou elles:

- A.  vérifient dans la convention collective ou le décret et demandent au besoin un complément d'information
- B.  demandent au syndicat de les aider à compléter la demande ou de leur préciser verbalement les avantages auxquels ils ont droit
- C.  demandent au syndicat de remplir le formulaire de demande ou de leur expliquer verbalement ce à quoi ils ont droit.

## **Le travail**

**6.** Lorsque l'employeur fait circuler une directive à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, vos membres:

A.  lisent la directive et vérifient au besoin auprès du syndicat si elle contrevient à la convention collective ou au décret

B.  demandent automatiquement au syndicat l'intention de l'employeur, peu importe la directive

C.  attendent la réaction de leurs collègues pour saisir ce que la directive contient.

**7.** Comment vos membres réagissent-ils lorsque vous leur parlez d'un programme de formation proposé par l'employeur?

A.  Vos membres sont généralement intéressés par toute nouvelle formation

B.  Vos membres veulent savoir si la formation est obligatoire et si elle est théorique ou pratique

C.  Vos membres sont angoissés et cherchent à savoir s'ils peuvent refuser de la suivre.

**8.** Comment vos membres réagiraient-ils si, pour toutes les promotions, un petit examen écrit était obligatoire, même pour les emplois où la lecture et l'écriture ne sont pas nécessaires?

A.  Vos membres seraient contre le principe mais complèteraient l'examen

B.  Vos membres seraient contre le principe et exigeraient que la qualité du français ne soit pas un facteur déterminant pour obtenir le poste

C.  Vos membres ne s'objecteraient pas ouvertement mais ils s'abstiendraient de présenter leur candidature.



**Si vous n'avez coché que des A, vos membres n'ont probablement pas de problèmes de lecture et d'écriture ou alors ils le cachent très bien!**

**Si vous avez coché plusieurs B, certains de vos membres ne sont peut-être pas confortables avec la lecture et l'écriture. Le problème risque d'être plus important si à ces B s'ajoutent quelques C.**

**Donc, si vous avez quelques C, vous avez probablement un certain nombre de membres qui ont des difficultés importantes avec la lecture et l'écriture, difficultés qu'ils ont peine à cacher complètement.**

# Le marché du travail et la formation de base

Jusqu'aux années 80, on pouvait souvent se débrouiller sans savoir lire et écrire. Il y avait encore de nombreux emplois pour lesquels il n'était pas nécessaire de savoir lire et écrire. Mais depuis le début des années 80, entre autres à cause des transformations technologiques importantes, les employeurs sont devenus plus exigeants et il est maintenant difficile d'obtenir un emploi si on n'a pas complété une neuvième année (Secondaire III), ce qui est le cas de plus d'un million de Québécois et Québécoises.

## Les besoins de formation

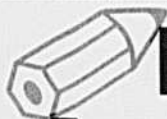
Même si toutes les entreprises et tous les secteurs n'ont pas encore été touchés par des transformations technologiques majeures, le milieu du travail a beaucoup changé dans les vingt dernières années. La mondialisation des marchés, le traité sur le libre échange, le développement des communications, la compétitivité dans les

différents secteurs, tous ces facteurs ont eu une influence directe sur la transformation du monde du travail et sur les exigences des employeurs quant à la formation des travailleurs et travailleuses qu'ils embauchent ou à qui ils accordent une promotion. Par ailleurs, les nouvelles technologies se sont implantées un peu partout, dans les bureaux comme dans les usines, et les travailleurs et travailleuses touchés par ces transformations ont parfois dû suivre les formations nécessaires pour s'adapter à ces changements.

Si plusieurs entreprises ont accepté de former leurs travailleurs et travailleuses en offrant des programmes de formation professionnelle ou de recyclage, ce n'est malheureusement pas le cas dans toutes les entreprises et nombreuses sont les personnes qui ont perdu leur emploi lors de ces changements ou encore qui ont accepté une mise à la retraite prématurée parce qu'elles étaient incapables de suivre ces formations.

**Le département a acheté de nouveaux appareils plus perfectionnés et les travailleurs et travailleuses ont une semaine de formation intensive pour apprendre comment les utiliser. Pour Denise, c'est stimulant car elle aime bien découvrir les nouveautés qui touchent la mécanique.**

**Mais au premier cours, elle déchant. La formation est d'abord théorique. Le professeur a passé les trois heures à écrire au tableau et leur a donné à lire les trois premiers chapitres du cahier de formation pour demain!**



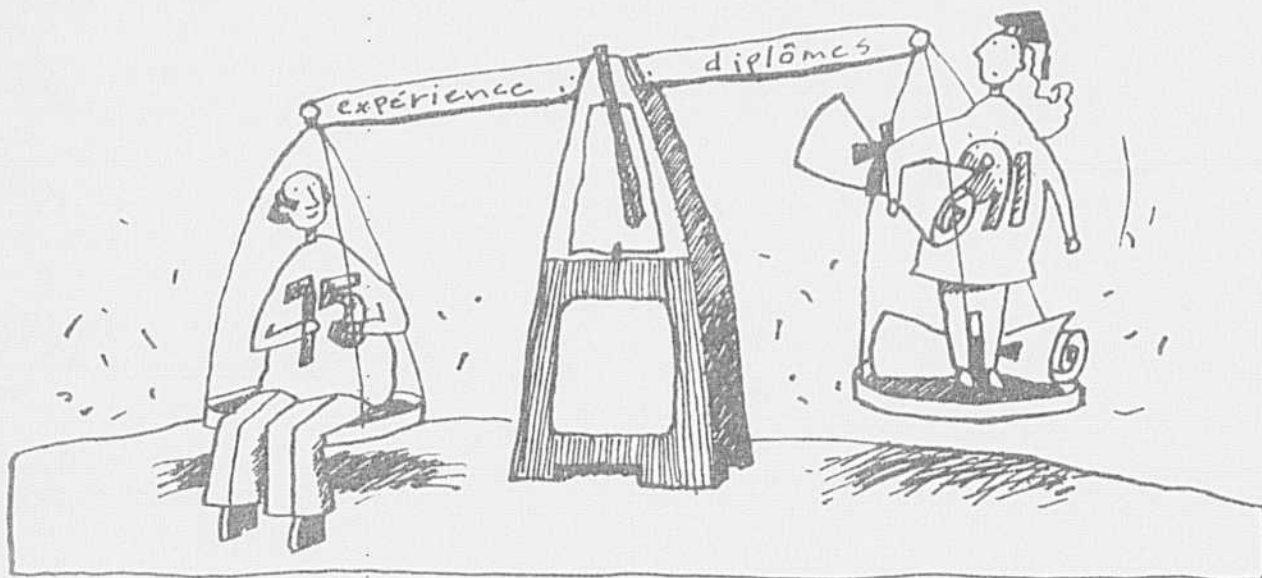
# Le marché du travail évolue

À moins de transformations technologiques majeures, très souvent les changements dans le travail interviennent sans qu'on le réalise vraiment. Le travail change et généralement, cela se fait lentement. On apprend au fur et à mesure, sans avoir nécessairement reçu une formation particulière.

Pour les changements dans les exigences liées à l'emploi, c'est un peu pareil. Si vous comparez la situation actuelle avec celle de 1975, vous serez sûrement surpris de constater que les exigences liées aux différents emplois ne sont plus les mêmes. En faisant le petit exercice suivant, vous aurez sûrement des surprises!

**Jetez un coup d'oeil sur les différentes catégories d'emploi dans votre milieu.**

- ◆ Pour quelles catégories d'emploi l'employeur exige-t-il moins d'un Secondaire V?
  - ◆ Quelles catégories d'emploi ne comprennent aucune activité de lecture, d'écriture et de calcul?
  - ◆ Les exigences de base pour avoir accès à un emploi ou à une promotion ont-elles changé dans votre milieu dans les dix dernières années?
  - ◆ Lorsque l'employeur embauche du personnel, y a-t-il des emplois pour lesquels on n'exige aucune formation de base minimale?
  - ◆ Si de nouveaux postes exigeant une scolarité plus élevée se créent chez vous, quelle est la position de votre employeur: Est-ce qu'il préfère privilégier les travailleurs et travailleuses déjà en place en leur offrant une formation pour les préparer à occuper le nouvel emploi ou choisit-il de recruter à l'extérieur des personnes plus scolarisées?
- ◆ Pour quelles catégories d'emploi l'employeur exige-t-il moins d'un Secondaire III?



**Pierre est un travailleur dont la compétence est reconnue par tous. C'est à lui qu'on confie les jeunes nouveaux pour les entraîner, comme il a lui-même appris lorsqu'il est entré à l'usine à l'âge de 15 ans.**

**À cause de la compétition dans son secteur, l'usine fermera ses portes dans deux mois. Pierre le sait depuis un mois. Il se cherche désespérément un nouvel emploi mais partout on le refuse parce qu'il n'a pas son secondaire V ou parce qu'il n'a pas été capable de compléter le formulaire de demande d'emploi.**

## **Un retard à rattraper**

En octobre 1990, lors d'une rencontre organisée par le Forum sur les politiques publiques et le Secrétariat d'État du Canada, un conférencier affirmait qu'au Canada, les entreprises consacrent en moyenne moins de 20 heures par année, par employé, à la formation de leurs travailleurs et travailleuses. Il comparait la situation avec le Japon qui lui, consacre plus de 200 heures de formation par année ainsi qu'avec quelques pays européens où la formation en emploi est une tradition intégrée.

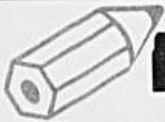
Nous sommes très loin de ce principe de formation continue qui permettrait aux travailleurs et travailleuses de

faire face aux transformations rapides du marché du travail! S'il reste encore beaucoup à faire avant de convaincre les entreprises d'investir dans la formation professionnelle des travailleurs et travailleuses, la tâche est encore plus lourde pour les convaincre de l'importance d'investir dans la formation de base et l'alphabetisation.

Mais nous ne partons pas à zéro. Nous avons de nombreux acquis au niveau de la formation professionnelle, autant en ce qui concerne la définition de nos besoins qu'au niveau des expériences et des clauses négociées dans nos conventions collectives. Il nous faut maintenant intégrer à notre réflexion et à nos actions ce besoin de formation de base de plusieurs de nos membres.

**Après son accident de travail, Claude ne pouvait pas reprendre son emploi précédent. C'était trop dangereux pour son dos. On lui a donc offert de prendre un poste de chauffeur au département des livraisons, ce qu'il a accepté.**

**Un mois plus tard, il reçoit un avis de son chef de service car il semble qu'il prend deux fois plus de temps que les autres chauffeurs. Claude panique car il a peur qu'on le congédie mais il n'ose pas dire qu'il se perd parce qu'il a de la difficulté à lire le nom des rues.**



# La place de la formation dans votre milieu

Dans les deux dernières années, vos membres ont-ils eu accès à de la formation offerte par l'employeur:

## **\* en santé et sécurité au travail?**

- ◆ Combien d'heures et pour quelles catégories d'emploi?
- ◆ Sur les heures de travail ou en dehors?
- ◆ Le programme de formation était-il offert à tous les travailleurs et travailleuses?
- ◆ Était-ce une formation théorique, pratique ou les deux?
- ◆ Impliquait-elle des activités de lecture ou d'écriture?
- ◆ Le programme de formation faisait-il l'objet d'une entente négociée?
- ◆ Le syndicat était-il impliqué dans le programme? Comment?

## **\* pour les nouvelles technologies?**

- ◆ Combien d'heures et pour quelles catégories d'emploi?
- ◆ Sur les heures de travail ou en dehors?
- ◆ Le programme offert était-il lié à des transformations technologiques récentes ou à venir dans l'entreprise ou le secteur?
- ◆ Était-il obligatoire ou sur une base volontaire?
- ◆ Si la formation était obligatoire, le refus d'y participer pouvait-il entraîner des conséquences pour ceux et celles qui refusaient de la suivre?

- ◆ Le programme était-il offert à tous les travailleurs et travailleuses?
- ◆ La formation était-elle théorique, pratique ou les deux?
- ◆ Impliquait-elle des activités de lecture ou d'écriture?
- ◆ Le programme de formation faisait-il l'objet d'une entente négociée?
- ◆ Le syndicat était-il impliqué dans le programme? Comment?

## **\* pour d'autres programmes?**

...comme, par exemple, des programmes de français pour les anglophones et les néo-Québécois?

- ◆ Combien d'heures et pour quelles catégories d'emploi?
- ◆ Sur les heures de travail ou en dehors?
- ◆ La formation était-elle offerte à toutes les travailleuses et tous les travailleurs anglophones ou immigrants?
- ◆ Était-ce un programme d'apprentissage de la langue comme telle ou un programme d'apprentissage du français écrit?
- ◆ Impliquait-elle des activités de lecture ou d'écriture?
- ◆ Le programme de formation faisait-il l'objet d'une entente négociée?
- ◆ Le syndicat était-il impliqué dans le programme? Comment?

**Précisez la nature des autres programmes de formation offerts et reprenez les questions précédentes.**

# Des programmes de formation de base au travail?

La formation des travailleurs et travailleuses est une priorité dans les revendications de la FTQ. Dans tous les milieux, dans tous les secteurs, les travailleurs et travailleuses réclament des programmes de formation: pour faire face aux changements technologiques, pour conserver leur emploi, pour avoir davantage accès aux promotions ou encore pour une plus grande mobilité dans le travail.

L'évolution rapide du marché du travail nous amène à réaffirmer l'importance d'une formation continue pour les travailleurs et travailleuses. Mais encore faut-il qu'ils et elles aient la formation de base qui leur permettra de suivre les formations offertes!

## Une priorité partout

On parle de plus en plus de programmes d'alphabétisation ou de formation de base en milieu de travail. C'est pour répondre à ce besoin que la FTQ a décidé d'intervenir dans ce dossier afin d'aider les syndicats à développer ou à négocier des programmes de formation de base pour répondre aux besoins de leurs membres.

Au Québec, l'alphabétisation est une priorité du ministère de l'Éducation et les services de formation de base se sont beaucoup développés depuis 1985 dans le réseau des groupes populaires d'alphabétisation ainsi que dans le réseau public d'éducation. Cependant, contrairement à ce qui se fait en Ontario où le gouvernement a investi dans la formation de base en milieu de travail, notamment par le biais des syndicats, le Québec débute à peine.

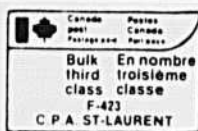
Toutefois, une vaste offensive s'annonce et déjà de nombreuses commissions scolaires ont commencé à approcher les entreprises pour leur offrir des programmes d'alphabétisation en milieu de travail. Plusieurs entreprises manifesteront sûrement un intérêt pour ces programmes mais déjà quelques expériences nous laissent entrevoir que les besoins des employeurs ne sont pas nécessairement ceux de nos membres. Ainsi, les demandes formulées par les employeurs visaient d'abord et avant tout à former très rapidement leurs employés sur des aspects très précis de leur travail. Les syndicats risquent donc d'être interpellés rapidement sur ce

dossier... et "mieux vaut prévenir... et agir ou du moins être prêt à réagir!"

## Les patrons se pointent

Le patronat a lui aussi commencé à s'intéresser au dossier. Une étude réalisée par le *Business Task Force on Literacy* avance que le problème du manque de formation de base des travailleurs et travailleuses a une influence directe sur la perte de productivité, le nombre d'accidents de travail etc. On chiffre à plusieurs milliards les pertes qui découlent de ce problème au Canada. Bien que l'étude en question soit plus ou moins scientifique, elle reçoit un accueil intéressé du milieu des affaires. Evidemment, en ce qui concerne les accidents de travail, on n'insiste pas sur le fait que ces accidents se produisent dans les secteurs d'emploi où les risques sont les plus élevés mais...!

Nous pourrions donc être appelés à réagir à ce nouveau courant, à moins que nous choisissons de le prévenir en tentant dès maintenant de négocier avec l'employeur le développement de programmes d'alphabétisation en milieu de travail. Mais il faudra obtenir des garanties afin de nous assurer que la participation à ces programmes se fera sur une base volontaire et que ceux et celles qui n'y participeront pas ou qui n'arriveront pas à assimiler les nouvelles connaissances ne feront pas l'objet de pénalités.



Port de retour garanti, si adressé à  
Fédération des travailleurs et tra-  
vailleuses du Québec (FTQ), 2100,  
avenue, Papineau, 4e étage, Mon-  
tréal, Québec, H2K 4J4. Télépho-  
ne: (514) 527-8533.

10067 9001 1  
SOC CANADIENNE DES MICROFILMS  
468<sup>9</sup> RUE ST-JEAN, BUR 110  
464  
MONTREAL, QC

H2X 2S1

## PRÉVENIR ET AGIR

Il s'avère donc urgent de s'arrêter sur ce dossier, d'en saisir tous les enjeux, d'évaluer les besoins concrets de nos membres et de négocier des programmes de formation pour répondre à ces besoins. "Mieux vaut prévenir... que de réagir!".

Être prêt à agir, c'est faire en sorte que nos membres qui ont des problèmes puissent avoir accès à la formation de base. Mais ça veut surtout dire bien comprendre le dossier et être prêt à négocier avec l'employeur les conditions suivantes:

1. Que le syndicat soit impliqué à toutes les étapes du projet d'alphabétisation et que le projet fasse l'objet d'une entente négociée;
2. Que la promotion du projet d'alphabétisation implique une campagne de sensibilisation visant à dédramatiser le problème et à informer les travailleurs et travailleuses non seulement sur les programmes offerts mais aussi sur leurs droits;
3. Que les travailleurs et travailleuses participent sur une base volontaire;
4. Que l'on facilite l'accessibilité aux programmes de formation pour les travailleurs et travailleuses, entre autres au niveau des horaires, des lieux de formation, de temps de libération etc.;
5. Que tout en tenant compte des besoins de l'entreprise, les programmes de formation soient centrés sur les besoins et attentes des travailleurs et travailleuses de façon à ce qu'ils puissent transférer les acquis de leur formation dans un autre emploi ainsi que dans leur vie quotidienne.

## On peut vous aider

- ◆ Vous voulez comprendre davantage le dossier?
- ◆ Vous voulez savoir de façon précise ce qu'est un programme d'alphabétisation ou de formation de base?
- ◆ Vous aimeriez faire une analyse de la situation et des besoins de vos membres?
- ◆ Vous voulez organiser une activité ou une campagne de sensibilisation?
- ◆ Vous voulez tenir une réunion des dirigeants et dirigeantes de votre syndicat, des délégués ou encore une assemblée générale sur la question?
- ◆ Vous voulez connaître les organismes qui font de l'alphabétisation et de la formation de base dans votre région?
- ◆ Vous voulez vous préparer à négocier l'implantation d'un programme de formation de base avec votre employeur?
- ◆ Vous voulez développer un programme de formation sur une base syndicale ou encore négocier un tel programme avec un groupe populaire ou une commission scolaire?

**Le Service de l'éducation de la FTQ organise, au cours des prochains mois, une tournée provinciale sur la question. Pour savoir quand nous serons dans votre région, surveillez la correspondance de la FTQ, communiquez avec les bureaux régionaux ou avec le Service de l'éducation Montréal, (514) 527-8533.**



Le tirage de cette édition spéciale du Monde Ouvrier a été augmenté. Si vous désirez des copies additionnelles, communiquez avec la FTQ. Nous vous rappelons qu'il est possible de recevoir le bulletin de la FTQ, sans frais, en remplissant le coupon d'abonnement qui apparaît dans les numéros réguliers.